

Un GJ privé de permis pendant 6 mois : vengeance du député LREM pour son Grand Débat-fiasco ?

écrit par Olivier Loris | 15 mars 2019



-Fin février : Un « débat républicain » est organisé dans notre petite ville par le député LREM local, annoncé par tracts 2 semaines auparavant. Camille et Claude y participent sans gilet. Puis au cours du débat révèlent qu'ils sont « gilets jaunes », et qu'ils ont fait partie de la délégation reçue par le préfet le mois précédent.

La réunion se termine par un fiasco en raison de l'irruption d'un couple de « gilets jaunes » anarchistes alcoolisés.

-La nuit suivante, le député aurait subi une dégradation à caractère antisémite sur son portail.

-Le lendemain, au cours d'une manifestation rassemblant 3000 personnes dans le département voisin, les deux « gilets jaunes » anarchistes, et eux seuls sont interpellés pour un motif très futile (tags sur la chaussée, alors que c'est fait couramment par les organisateurs de courses cyclistes).

-Trois jours plus tard : Alors qu'environ 15 « gilets jaunes »

sont sur le rond-point, les gendarmes viennent et ne contrôlent que l'identité de Camille. Ils disent qu'ils recherchent quelqu'un qui lui ressemble sans plus de raison. Cependant on a pu observer que Camille était bien visible sur un reportage de la presse locale consacré au « débat républicain », ce qui a pu guider les gendarmes.

-Une semaine plus tard : Camille va prendre l'apéritif dans un bar en ville. Il va ensuite reprendre sa voiture au parking souterrain. *Alors qu'il vient juste de monter dans la voiture, encore à l'intérieur du parking, Camille est de nouveau arrêté par les gendarmes* qui l'emmènent pour un contrôle d'alcoolémie à la gendarmerie. On lui demande plusieurs fois de souffler, il n'arrive pas à déclencher l'éthylomètre. Les gendarmes, au lieu d'organiser une prise de sang en concluent au refus d'obtempérer et le condamnent pour cela à un retrait de permis de six mois à effet immédiatement. Il est convoqué au tribunal correctionnel de la préfecture, à deux heures de voiture de chez lui 9 semaines plus tard.

On peut imaginer qu'après le contrôle d'identité fait sur le rond-point, les gendarmes ont pu faire le rapprochement avec la plaque d'immatriculation de la voiture, puis auraient pu la repérer avec la vidéo surveillance du parking et intervenir au bon moment.

On a affaire visiblement ici à un acharnement de la gendarmerie sur Camille, et sur les deux anarchistes, qui plus est en marge de la légalité. Pourquoi ?

Est-ce une vengeance du député suite au fiasco de sa réunion ? C'est le plus probable car il y a eu aussi acharnement sur les deux anarchistes.

Est-ce l'occasion, et c'est aussi possible, d'immobiliser un « gilet jaune » pouvant être considéré comme meneur suite à sa rencontre avec le préfet ?

En tout cas Camille qui habite une ferme isolée est immobilisé

faute de permis, et de toute façon n'ose plus se montrer dans les manifestations. Bien joué LREM !

Pendant ce temps, à Grenoble, les émeutes continuaient. La police, épuisée probablement par la traque de dangereux opposants comme Camille, était incapable d'empêcher l'incendie de 65 voitures.